



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2022 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Secrétaire général y fait le point de la situation politique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et de la situation des droits humains et y examine les progrès accomplis dans l'exécution du mandat depuis le rapport précédent, daté du 7 décembre 2021 ([S/2021/1015](#)).

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le 31 décembre, dans son discours du Nouvel An, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir a exposé les défis auxquels le Soudan du Sud s'était heurté en 2021, à savoir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les inondations et les difficultés économiques persistantes. Cela étant, il a fait observer que le cessez-le-feu tenait toujours, que la plupart des assemblées législatives des États avaient été reconstituées et que les forces des parties resteraient dans les centres de formation jusqu'à leur promotion et qu'il serait ensuite procédé à leur unification. M. Kiir a également réitéré son engagement en faveur de l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Application de l'Accord revitalisé

3. Le 9 décembre, le président intérimaire de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le général de division Charles Tai Gituai, s'est dit préoccupé par les retards persistants dans la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité, notamment concernant l'unification des forces et leur redéploiement. Il a exhorté le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à mener à bien les tâches en suspens pendant les derniers mois de la période de transition.

4. Le 14 décembre, le Conseil de défense conjoint a commencé à procéder aux vérifications et à l'inscription des forces unifiées nécessaires après avoir reçu des fonds du Comité national de transition.



5. Le 20 décembre, l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a adopté le projet de loi d'amendement de la Constitution de 2021, ouvrant la voie à la transposition de l'Accord revitalisé dans la Constitution.

Évolution du processus de paix

6. Le 2 décembre, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) a tenu sa quatrième réunion du Conseil national de libération à Djouba, à l'occasion de laquelle le premier vice-président, M. Riek Machar, a appelé les dirigeants du parti à se mobiliser en vue des élections de 2023 et à renforcer l'organisation depuis la base. Ce dernier a néanmoins déclaré ne pas être certain que les élections se tiendraient à la date prévue, expliquant que la transition ne pouvait être menée à bien tant que les dispositions de sécurité n'étaient pas pleinement appliquées et le processus de rédaction d'une constitution permanente engagé.

7. Le 6 décembre, les factions de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud dirigées, respectivement, par Pagan Amum et par le général Paul Malong se sont déclarées prêtes à reprendre les pourparlers avec le gouvernement. En parallèle, du 14 au 17 décembre, la Communauté de Sant'Egidio, agissant en collaboration avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a organisé un atelier technique sur l'accord de cessez-le-feu à Nairobi. À cette occasion, les parties ont reçu des informations sur les obligations qui leur incombaient et sur le fonctionnement du mécanisme d'application. Dans un communiqué publié à l'issue de l'atelier, les deux factions sont convenues d'être pleinement intégrées aux structures du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité au plus tard à la fin du mois de mars 2022.

8. Le 16 janvier, le Mouvement populaire de libération du Soudan et la faction Kitgwan du M/APLS dans l'opposition ont conclu un accord à Khartoum, signé par le chef de la faction Kitgwan, Simon Gatwech Dual, et son adjoint, Johnson Olony. L'accord prévoit une amnistie pour la faction Kitgwan, réitère l'engagement des parties concernant le cessez-le-feu décrété dans la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud et prévoit la création de bureaux de coordination à Djouba.

9. Le même jour, le MPLS a signé un autre accord avec les forces Agwelek, dirigées par Johnson Olony, intitulé « Accord de paix de Khartoum ». Ce dernier a trait aux dissensions interethniques et à la délimitation de la zone des Shilluk, sur la base des démarcations de 1956. L'accord facilite aussi l'intégration des forces Agwelek dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les postes politiques y sont attribués conformément aux négociations tenues.

10. Le 17 janvier, M. Kiir a pris un décret portant amnistie de la faction des Kitgwan du M/APLS dans l'opposition, dirigée par Simon Gatwech Dual, et des forces Agwelek, dirigées par Johnson Olony.

Faits politiques survenus

11. Le 3 janvier, la présidente du parlement, Jemma Nunu Kumba, a nommé les présidents et les adjoints des commissions parlementaires désignés par le MPLS et le M/APLS dans l'opposition. Elle a déclaré que les représentants de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et de la coalition Autres partis politiques ne figuraient pas sur la liste car leurs nominations n'avaient pas été reçues. Le troisième vice-

président du parlement, un candidat de la coalition Autres partis politiques, doit encore être nommé.

12. Le 24 janvier, les membres de l'Assemblée législative nationale provisoire et du Conseil des États ont tenu un débat puis adopté le projet de loi de 2022 sur les émoluments et les privilèges des membres de l'Assemblée législative nationale provisoire. Le texte définit le barème des traitements et indemnités des parlementaires et contient une proposition tendant à augmenter les salaires mensuels de 8 500 %, les faisant ainsi passer de 9 400 à 800 000 livres sud-soudanaises.

Faits nouveaux survenus au niveau régional

13. Le 25 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion sur le Soudan du Sud. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, il a demandé à la Commission de l'Union africaine de coordonner, avec l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD, une évaluation trilatérale des besoins du Soudan du Sud pour ce qui était des élections et de la rédaction de la constitution.

Situation économique

14. La situation macroéconomique est restée relativement stable malgré une dépréciation du cours de la livre sud-soudanaise, le dollar des États-Unis s'échangeant à environ 435 livres sud-soudanaises (450 sur le marché parallèle) contre 400 auparavant. Le nouveau gouverneur de la Banque centrale, Moses Makur Deng, s'est engagé à préserver la stabilité des changes et a fait augmenter les enchères de devises fortes de 5 à 13 millions de dollars.

15. En décembre, l'inflation a augmenté de 12,7 % sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et des boissons sans alcool. Cette augmentation s'explique par les pénuries de carburant, les perturbations des chaînes d'approvisionnement engendrées par les restrictions liées à la COVID-19 et les inondations. L'insécurité alimentaire a ainsi atteint un niveau très élevé, l'Indice de la faim dans le monde classant le Soudan du Sud parmi les pays ayant un niveau de faim alarmant. Le 24 janvier, les Gouvernements sud-soudanais et saoudien ont signé un accord général de coopération en vue de favoriser les investissements et la mise en commun de connaissances spécialisées. Le prix actuel du baril de pétrole s'établit à 90 dollars, un montant plus élevé que celui envisagé dans le budget national pour l'exercice 2021/22 (63 dollars).

III. Situation sur le plan de la sécurité

16. La situation de sécurité a continué d'être marquée par des différends politiques locaux opposant des groupes non signataires, par des dissensions au sein du M/APLS dans l'opposition, par des violences intercommunautaires et intracommunautaires, par des litiges concernant les terres et les ressources, et par des actes criminels violents. Les querelles politiques, les dissensions ethniques, la dépression économique, la raréfaction des ressources et les migrations saisonnières sont autant de facteurs multidimensionnels qui contribuent aux conflits et à la violence et font peser de graves menaces sur la protection des civils.

Région du Haut Nil

17. Dans le Haut Nil, la situation de sécurité est restée marquée par la scission du M/APLS dans l'opposition et les luttes de pouvoir intestines, les conflits ethniques et les litiges fonciers. D'intenses affrontements ont à nouveau opposé la faction Kitgwan et la faction pro-Machar entre le 25 et le 30 décembre à Magenis et dans

les zones voisines et ont fait un nombre indéterminé de victimes dans les deux camps. Les 10 et 11 janvier, des affrontements ont également éclaté à Liang entre la milice mabanese et le M/APLS dans l'opposition, après une incursion présumée de ce dernier dans des zones de pêche communautaires. En outre, après la mort d'un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, deux attaques ont été lancées contre l'avant-poste du M/APLS dans l'opposition dans le comté de Maiwut, les 9 et 13 janvier. Un différend foncier relatif à un site d'excavation de terre blanche destinée à la remise en état d'une route a resurgi entre les Shilluk et les Ngok Lual Yak Dinka, ce qui a amené ces derniers à manifester de manière violente dans la ville de Malakal le 13 janvier pour exiger des Shilluk qu'ils renoncent à toutes les terres qu'ils revendiquaient sur la rive orientale du Nil.

18. Une poussée de violence intercommunautaire et intracommunautaire a été observée dans l'État de l'Unité. Le 30 novembre, des Nuer des comtés de Mayendit et de Leer, dont des jeunes armés, ont commencé à s'affronter à cause de litiges concernant du bétail dans le village de Gandor, près de la ville de Leer. Les affrontements se sont poursuivis jusqu'à début décembre. Les attaques et les représailles ont fait au moins 23 morts, des toukouls et des marchés ont été pillés et détruits, la population locale a été déplacée et la fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées par les inondations a été entravée. L'insécurité procède également des nombreuses violences communautaires liées au bétail qui ont éclaté dans les comtés de Mayendit, Rubkona, Koch et Panyijiar, tandis que plusieurs affrontements ont eu lieu à Panakuach entre des nomades misseriya venus du Soudan et des éleveurs locaux.

19. En janvier, les autorités de l'État ont signalé que des soldats déserteurs étaient soumis à la conscription à Bentiu et Rubkona. Des jeunes, dont des mineurs, ont également été conscrits dans le camp de déplacés de Bentiu, où sont hébergées les victimes des inondations.

20. Les Murle ont continué de perpétrer des attaques de petite envergure, alimentant ainsi l'insécurité à Uror, Akobo, Nyerol, Duk, Bor et Pochala et sapant les efforts de paix engagés dans le Jongleï et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Ces attaques ont atteint leur paroxysme le 23 janvier dans le payam de Baidit, dans le comté Sud de Bor, où elles ont fait 32 victimes parmi les Dinka Bor, dont des femmes et des enfants. Le 19 décembre, des personnes soupçonnées d'appartenir aux Murle ont pris pour cible un convoi de cinq véhicules de l'ONU se rendant à Duk Padiet et ont tué un membre du personnel contractuel de l'Organisation. À la suite de cet incident, les livraisons de denrées alimentaires ont été interrompues dans la région, qui figure parmi celles les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Les violences qui ont sévi dans le Jongleï étaient également associées à des escarmouches entre factions du M/APLS dans l'opposition. Le 19 décembre, l'arrivée des forces pro-Machar dans le village de Kier, dans le comté d'Akobo, qui serait sous le contrôle du groupe pro-Gatwech, a déclenché une fusillade entre les deux camps. Le 12 janvier, les tensions se sont exacerbées lorsqu'une vingtaine de soldats ayant déserté les rangs du M/APLS dans l'opposition et s'étant réinstallés à Partet en septembre 2021 pour rejoindre la faction Kitgwang sont revenus à Pieri, dans le comté d'Uror, à bord d'un véhicule blindé.

Région de l'Équatoria

21. Le sud de l'Équatoria-Central a continué d'être secoué par l'insécurité liée à des affrontements ponctuels de faible intensité entre le Front de salut national, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition. On a signalé au moins six affrontements entre le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans les comtés de Lainya et de la Rivière-Yei en

décembre et janvier. Les 23 et 24 décembre, le Front de salut national a également pris d'assaut des bases du M/APLS dans l'opposition à Indidapa et Pabanga (comté de Morobo). La situation dans l'État a également été assombrie par des conflits au sein de la communauté moundari, l'accaparement de certaines terres et des embuscades tendues le long des routes commerciales.

22. En Équatoria-Occidental, les conditions de sécurité ont été marquées par les recrutements forcés auxquels procédait le M/APLS dans l'opposition, par des actes d'extorsion et par des activités criminelles impliquant des forces loyales à Jambes Nando, des jeunes balanda armés et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Des jeunes balanda armés auraient participé au meurtre de trois Azande commis le 1^{er} janvier dans la région de Manguru, sur la route reliant Tambura à Yambio.

23. Dans l'État de l'Équatoria-Oriental, on a assisté à un regain de tensions entre les Toposa et les Turkana kenyans, à Kapoeta-Est, tandis que la situation économique continuait d'être source d'insécurité et d'attaques le long des routes. Le 12 décembre, six personnes ont été tuées dans des razzias de bétail à Kikilai, dans le payam de Lotukai (comté de Budi), tandis qu'une série d'attaques lancées en représailles par des jeunes dongotono armés contre les Lotuko du boma de Lobira ont fait cinq victimes civiles au total dans les deux camps, entre le 31 décembre et le 2 janvier. Le 12 décembre, une razzia de bétail opérée par la communauté logir du comté d'Ikwoto et l'attaque lancée en représailles par la population didinga du comté de Budi ont fait 10 morts au total dans les deux camps.

Région de Bahr el-Ghazal

24. La situation en matière de sécurité dans le Bahr el-Ghazal septentrional a été aggravée par les violences transfrontalières survenues entre les éleveurs du Soudan et les Dinka Malual locaux. Des éleveurs rizeigat armés ont lancé deux attaques les 6 et 13 décembre, d'abord dans le comté d'Aweil-Est, où quatre agriculteurs dinka ont trouvé la mort, puis dans celui d'Aweil-Nord. Depuis le 27 décembre, des Misseriya armés du Soudan ont également lancé six attaques dans le comté d'Aweil-Est, qui ont fait plusieurs victimes dans les deux camps. Cette recrudescence d'attaques transfrontalières s'explique essentiellement par la migration saisonnière, par les différends relatifs à la terre et aux ressources et par l'absence de mesures de lutte contre l'impunité, notamment de mesures destinées à réparer les violences survenues en 2021. Les autorités de l'État ont fermé la route reliant le Bahr el-Ghazal septentrional à l'État du Kordofan occidental au Soudan et ont fait savoir que la migration saisonnière du bétail resterait également suspendue jusqu'à ce que les deux parties règlent le différend.

25. Dans l'État de Ouarrap, les violences intercommunautaires et intracommunautaires se sont poursuivies dans la région du Grand Tonj. Les affrontements qui ont opposé les Lou Paher du Tonj-Nord et les Luanyjang du Tonj-Est ont été particulièrement violents. Le 11 décembre, des jeunes luanyjang s'en sont pris à des Lou Paher dans la région d'Angot. Huit personnes ont été tuées et quatre ont été blessées. Malgré les dialogues de paix en cours, les deux communautés ont continué d'opérer des attaques nocturnes, des représailles et des razzias de bétail. Les tensions se sont aggravées le 28 décembre lorsque des Luanyjang ont attaqué Marial Lou, y compris l'hôpital Marial Lou, en représailles aux attaques perpétrées antérieurement par des Lou Paher. Quatre Lou Paher et trois Luanyjang ont été tués et les deux camps ont en outre déploré 12 blessés au total. La base opérationnelle temporaire de la MINUSS à Marial Lou a été prise dans des tirs croisés qui ont causé des dégâts à ses véhicules et ses installations. Les violences se sont apaisées après que le gouverneur de l'État est intervenu par l'intermédiaire du comité de paix national, présidé par un influent dirigeant luanyang et composé de dirigeants des

Ananatak, des Luanyjang et des Lou Paher, ainsi que de représentants du Service national de sécurité, de la Police nationale sud-soudanaise et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les engagements pris par le comité à compter du 29 décembre ont permis de réconcilier les communautés. Par la suite, la MINUSS et d'autres partenaires ont facilité la tenue d'une conférence de paix et de réconciliation dans le payam de Marial Lou du 20 au 22 janvier, au cours de laquelle un certain nombre de résolutions tendant à promouvoir la paix et la réconciliation ont été adoptées. Le gouverneur de l'État a créé un comité chargé de surveiller l'application de ces résolutions. Une vague de violence a également éclaté entre les Rualbet et les Awul dans le Tonj-Nord et fait plusieurs victimes dans les deux camps.

IV. Situation humanitaire

26. La pandémie de COVID-19 a accentué la pression sur des services de santé et d'éducation déjà affaiblis. La fermeture des écoles et les problèmes socioéconomiques plus généraux ont exacerbé les difficultés et creusé les inégalités qui existaient déjà dans l'éducation. Le pays comptait déjà 2,2 millions d'enfants non scolarisés avant la pandémie, mais la fermeture des écoles, sur fond de crise sanitaire, est venue perturber la scolarité de 2,7 millions d'enfants supplémentaires. On estime qu'il y a actuellement 2,8 millions d'enfants non scolarisés dans le pays. Dans le secteur de la santé, il a fallu se détourner de la lutte contre la malaria, les infections aiguës des voies respiratoires et la diarrhée, principales causes de morbidité, pour consacrer les efforts à la prévention et à la lutte contre la COVID-19. La pandémie et les restrictions de déplacement qu'elle a engendrées ont lourdement pesé sur le commerce en entraînant la perte de moyens de subsistance et la hausse des prix des articles de première nécessité et, partant, la baisse du pouvoir d'achat de la population.

27. On estime que 835 000 personnes ont été touchées par les inondations depuis le mois de mai 2021, que plus de 37 000 tonnes de cultures ont été perdues et que près de 800 000 têtes de bétail ont été tuées. Dans les zones où les eaux se sont retirées, certaines personnes déplacées sont retournées chez elles. Celles qui n'ont pas pu en faire autant ont continué de chercher refuge dans des communautés d'accueil ou dans des bâtiments ou espaces publics et vivent souvent dans des conditions déplorable. Le manque d'accès à des abris et à de l'eau potable et l'accès limité aux services de santé et de protection demeurent préoccupants. Compte tenu du manque de matériel et de financement, des difficultés d'accès et de l'insécurité, il a été difficile d'intervenir dans certaines des zones touchées par les inondations. À la fin du mois de décembre, une assistance humanitaire avait été apportée à plus de 5,3 millions de personnes.

28. D'après les premiers résultats qui ressortent de l'analyse de la situation humanitaire, il semble que les besoins humanitaires vont croître en 2022. On estime que 8,9 millions de personnes, dont quelque 329 000 réfugiés, auront besoin d'une aide humanitaire et de services de protection cette année. Environ 8,3 millions de personnes devraient connaître un épisode de grave insécurité alimentaire au plus fort de la période de soudure, en mai et en juillet 2022, en raison de l'urgence climatique, des violences et des chocs économiques. On estime que 2 millions de personnes, dont 1,3 million d'enfants de moins de 5 ans et plus de 675 500 femmes enceintes ou allaitantes, souffriront de malnutrition aiguë en 2022. Ce nombre n'a pas été aussi élevé depuis quatre ans.

29. Les violences ont continué de provoquer le déplacement de civils, d'entraver l'accès à des services essentiels et de perturber les opérations humanitaires. Fin décembre 2021, des violences dans le comté de Tonj-Nord (État de Ouarrap) ont

provoqué le déplacement de milliers de personnes et fait des victimes civiles. Plusieurs bâtiments, dont des maisons et une aile d'hôpital, ont été brûlés, privant la population de services de santé adaptés. En raison de plusieurs cycles de violence dans le comté de Tamboura, au moins 83 000 personnes, dont 3 000 qui venaient d'être déplacées du comté de Tamboura à celui d'Ezo en janvier, ont toujours besoin d'une assistance humanitaire, en particulier d'une aide en matière de santé, d'eau et d'assainissement. En janvier, des luttes intercommunautaires ont éclaté dans le comté de Pibor (Zone administrative du Grand Pibor) et ont provoqué le déplacement de 600 personnes. Les autorités ont indiqué que, le 19 janvier, faute de nourriture et de services de base, plus de 3 500 personnes, pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été déplacées du comté de Kapotea-Est à celui de Kapotea-Nord (Équatoria-Oriental). Environ 2 600 ménages, qui fuyaient les attaques armées lancées par des membres de la tribu misseriya du Soudan, sont arrivés dans le comté d'Aweil-Est, dans le Bahr el-Ghazal septentrional. Des violences ont éclaté au niveau infranational dans le comté de Bor (Jongleï) et ont fait 26 blessés et au moins 33 morts, dont 3 enfants qui, cherchant à fuir l'attaque, se sont noyés dans le cours d'eau. En outre, d'après les premières informations recueillies, il semblerait que 7 000 personnes aient été déplacées, que des maisons aient été brûlées et qu'une installation sanitaire et une école aient été pillées.

30. Entre le 1^{er} décembre 2021 et le 31 janvier 2022, 227 cas d'entrave à l'accès humanitaire ont été signalés. Dans plus d'un tiers de ces cas (37 %), le personnel et les biens humanitaires ont été la cible de menaces et d'actes de violence. Du fait de l'insécurité et des menaces, 15 humanitaires ont dû quitter le comté de Lainya (Équatoria-Central) pendant la période considérée. Des installations sanitaires et alimentaires de Gandor, Guat, Luol et Padeah (État de l'Unité) auraient été pillées, ce qui entraverait l'accès de la population aux services alimentaires et sanitaires dont elle a grandement besoin. Selon les premières informations, des fournitures médicales et denrées alimentaires d'une valeur totale de 80 000 dollars, qui auraient permis d'approvisionner 14 000 personnes pendant trois mois, auraient été dérobées dans deux installations, à Gandor et Luol. Un travailleur humanitaire a été tué dans les échanges de tirs.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

31. Mon représentant spécial a poursuivi ses bons offices auprès des parties à l'Accord revitalisé ainsi que des partenaires et acteurs concernés par celui-ci. Il a par exemple tenu plusieurs réunions avec des membres du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, de la société civile et de la communauté internationale afin d'appuyer la mise en œuvre rapide de cet instrument.

32. Mon représentant spécial a également participé à la conférence de haut niveau de Wilton Park, qui s'est tenue du 29 novembre au 1^{er} décembre en Ouganda et a réuni des représentants essentiels, des partenaires régionaux et internationaux et des experts chargés de se pencher sur les moyens de soutenir la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

33. Les 8 et 9 décembre, la MINUSS a organisé un forum des partis politiques dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, qui avait pour thème le rôle des partis politiques dans la transition pacifique au Soudan du Sud. Rassemblant plus de 70 personnes, dont 17 femmes, issues de l'ensemble de l'échiquier politique, notamment des

représentants du MPLS, du M/APLS dans l'opposition, du groupe de coordination du programme national, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et de la coalition Autres partis politiques, cette rencontre a été l'occasion de débattre des fonctions, des rôles et des responsabilités des partis politiques, de la place de la démocratie en leur sein et de la manière dont ceux-ci pouvaient soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix.

34. Du 9 au 11 décembre et du 16 au 18 décembre, le Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice (centre pour la gouvernance inclusive, la paix et la justice) et le South Sudan Women Empowerment Network (réseau pour l'autonomisation des femmes au Soudan du Sud) ont organisé, avec le soutien de la MINUSS, deux ateliers de trois jours sur le thème du renforcement des capacités parlementaires pour une paix durable au Soudan du Sud, en vue notamment d'atteindre le quota de 35 % de femmes prévu par l'Accord revitalisé. Plus de 100 participants, dont 40 femmes, y ont assisté, notamment des membres du Parlement et du Conseil des États et du personnel parlementaire. Les discussions ont porté sur les principales priorités du Conseil des États s'agissant de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

35. Les 16 et 17 décembre, la MINUSS a organisé un forum des partis politiques de deux jours à Djouba, qui avait pour thème le rôle des jeunes dans les transitions politiques pacifiques au Soudan du Sud. Environ 93 personnes représentant les sections jeunesse de 24 partis politiques y ont pris part, dont 12 femmes qui étaient parfois d'un jeune âge. Les discussions tenues à cette occasion ont porté sur la compréhension du rôle joué par les jeunes dans les transitions politiques, la justice transitionnelle, le principe de responsabilité, la participation politique et la prise de décision.

36. Le 10 décembre, la MINUSS a aidé la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion à organiser la première réunion du groupe de travail technique conjoint chargé d'élaborer un projet pilote national de lutte contre la violence de proximité. Axé sur la réinsertion et la réintégration des ex-combattants, ce projet a pour objectif de prévenir et de réduire encore la violence au sein des communautés et entre elles, y compris s'agissant des jeunes armés exposés à la violence.

37. L'équipe de contrôle du Conseil de défense conjoint a bénéficié de l'appui de la MINUSS dans le cadre de ses déplacements de Maridi (Équatoria-Occidental) à Moroto (Équatoria-Central), de Kaljiak (Unité) à Djouba (via Bentiu, dans l'État de l'Unité), et de Djouba à Moroto (Équatoria-Central), et lors de son retour, le 20 janvier. La Mission continue de collaborer aux efforts de formation des membres des Forces unifiées nécessaires que déploient les partenaires concernés par cette question, notamment le Conseil de défense conjoint et le Comité national de transition.

38. La MINUSS a organisé 66 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 1 823 parties prenantes nationales, dont 625 femmes, notamment des membres des forces de sécurité (dont 110 femmes), des responsables des États (dont 71 femmes), des membres d'organisations de femmes et de jeunes et d'autres représentants de la société civile (dont 444 femmes), et des notables et des chefs traditionnels. Ces sessions se sont en grande partie tenues dans le cadre des activités organisées en lien avec les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et la Journée internationale des droits de l'homme.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

39. Face aux menaces auxquelles se heurtaient les civils au Soudan du Sud, la Mission a pris diverses mesures, telles que des déploiements mobiles rapides, l'installation de bases opérationnelles temporaires supplémentaires, le maintien d'une présence robuste de soldats de la paix, la tenue de concertations avec les dirigeants militaires et politiques, l'organisation d'activités de règlement des conflits au niveau local, la fourniture d'un appui essentiel aux institutions garantes de l'état de droit et aux institutions de justice et d'autres activités menées dans le cadre des programmes.

40. La MINUSS a continué de promouvoir un dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation, et la cohésion sociale et interconfessionnelle au niveau infranational. À cet égard, elle a organisé 20 ateliers à l'intention de représentants des communautés et des autorités des États et des autorités locales, ainsi que de chefs coutumiers, de dirigeantes et de jeunes. Au total, 4 142 personnes, dont 1 454 femmes, ont participé à ces activités.

41. À l'approche de la saison sèche, la MINUSS a facilité la tenue de conférences et d'échanges pré-transhumance entre les communautés d'accueil et les communautés pastorales dans différentes parties du pays afin de garantir que les déplacements de bétail se fassent dans le calme. Les 15 et 16 décembre, dans le comté de Lafon, en Équatoria-Oriental, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont facilité un dialogue entre les sept communautés de la vallée de Kidepo. La Mission a par ailleurs facilité la tenue d'une conférence dans la communauté Dinka Agar, à Rumbek (État des Lacs), du 7 au 9 décembre, puis d'une conférence pré-transhumance, à Renk (Haut-Nil), les 14 et 15 décembre. Ces initiatives se sont conclues par la signature d'un accord entre des communautés d'accueil et des éleveurs des États du Nil-Blanc, du Sennar et du Nil-Bleu. Une conférence sur la transhumance s'est par ailleurs tenue les 21 et 22 décembre à Tiar-Aliet, dans le comté d'Aweil-Sud (Bahr el-Ghazal septentrional).

42. Dans les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS a sollicité les communautés et diffusé l'accord de Marial-Bai le long des frontières étatiques. Destiné à régler la transhumance du bétail entre les États, cet accord contient des dispositions relatives au règlement des différends, au calendrier du début de la transhumance et aux amendes infligées aux auteurs, entre autres, d'actes de destruction de terres agricoles et de vols de bétail.

43. Afin de renforcer la confiance intercommunautaire et de promouvoir la cohésion sociale et politique ainsi que la réconciliation entre les communautés du Haut-Nil, la MINUSS, en partenariat avec la Upper Nile Religious Initiative for Peace and Reconciliation (initiative religieuse du Haut-Nil pour la paix et la réconciliation), a facilité les échanges entre les principaux dirigeants politiques et communautaires de cinq communautés, à savoir : les Shilluk, les Nuer, les Dinka, les Maban et les Koma. Dans le cadre de cet effort, une conférence des dirigeants politiques du Haut-Nil a été organisée à Djouba les 9 et 10 décembre, à laquelle ont participé 137 personnes, dont des ministres nationaux, des membres du Parlement et du Conseil des États et des chefs suprêmes représentant diverses communautés de cet État.

44. La MINUSS a continué de mettre en œuvre des activités visant à assurer une participation pleine, effective et véritable des jeunes au programme de paix et de sécurité. Dans ce contexte, elle a organisé une conférence à l'intention de jeunes du comté de la Rivière-Yei, du 15 au 17 décembre, afin d'échanger avec eux sur les problèmes les affectant et de leur donner les moyens de promouvoir la paix et la sécurité. Du 7 au 9 décembre, elle a par ailleurs facilité la tenue, à Malakal, d'un forum de la jeunesse de l'État du Haut-Nil, auquel ont participé des jeunes

représentants de 13 comtés, de la ville de Malakal et du site de protection des civils. Ce forum a permis de renforcer la collaboration entre les jeunes et mené à la formulation d'un plan d'action visant à améliorer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

45. La MINUSS a continué d'assurer la protection physique de 34 056 personnes, dont 17 375 femmes, soit 5 821 ménages, sur le site de protection des civils de Malakal. Pour faire face aux menaces, des patrouilles chargées de veiller à la sécurité et la protection des civils dans le camp ont été déployées. Le projet visant à faire du site de protection des civils de Malakal un camp de déplacés suit son cours, l'objectif étant d'en transférer la responsabilité au Gouvernement sud-soudanais une fois les principaux critères atteints.

46. La MINUSS a également continué de soutenir les anciens sites de protection des civils dans le cadre d'interventions intégrées et d'actions de sensibilisation, qui ont notamment pris la forme de réunions de groupes de référence régionaux et d'ateliers connexes sur l'établissement de partenariats pour la résilience et le relèvement. Quatre équipes spéciales opérant au niveau des États ont par ailleurs été créées et mises en activité dans l'Équatoria-Oriental, le Jongleï, l'Unité et le Bahr el-Ghazal occidental.

47. Afin de préserver les acquis obtenus en matière de paix en Équatoria-Occidental grâce à un apaisement du conflit intercommunautaire opposant les Azande et les Balanda, la MINUSS a organisé une série de forums communautaires de sensibilisation à la paix à l'intention de personnes déplacées et de communautés d'accueil à Ikpiro, Massia, Tindoka, Duduma, Li Rangu, Pazou et Saura. Du 6 au 12 décembre, la Mission a également facilité la visite d'une délégation de 11 membres du Conseil des Églises du Soudan du Sud à Ezo, Tamboura, Namutina et Nagero afin de favoriser la réconciliation.

48. La MINUSS a demandé aux dirigeants de groupes de déplacés de penser à des mesures permettant de dissuader les jeunes de se tourner vers la criminalité. Afin de souligner le caractère civil des sites de personnes déplacées, elle a par ailleurs soutenu les efforts déployés par la Commission de secours et de relèvement, dans son rôle d'administratrice de camp, pour assurer la sécurité des personnes et des biens et garantir la fourniture sans entrave de services de protection dans les sites.

49. La MINUSS a organisé deux ateliers à l'intention de 105 personnes, dont des représentantes de la Commission de secours et de relèvement et d'autres parties prenantes de Djouba, de l'Équatoria-Central, et de Kodok (Haut-Nil), afin d'améliorer leurs connaissances et leurs capacités en matière de retour, de réinsertion et de réinstallation.

50. La police des Nations Unies a effectué un total de 607 patrouilles sur un site de protection des civils et dans quatre camps de déplacés. Par ailleurs, 204 contrôles d'accès ont été réalisés sur le site de protection des civils de Malakal, dans le cadre de mesures opérationnelles visant à prévenir et à atténuer les problèmes de sécurité.

51. Outre ses activités de protection des civils et des camps de déplacés, la police des Nations Unies a effectué 1 883 patrouilles entre le 1^{er} décembre et le 29 janvier, à savoir 990 patrouilles visant à renforcer la confiance, 66 patrouilles de courte durée, 14 patrouilles de longue durée, 32 patrouilles aériennes dynamiques, 8 patrouilles fluviales et 773 patrouilles à haute visibilité, lesquelles étaient destinées à favoriser un environnement sûr et propice au retour librement consenti, volontaire, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées.

52. Entre le 1^{er} décembre et le 6 février, la force de la MINUSS a effectué au moins 889 patrouilles de courte durée, 29 patrouilles de longue durée, 100 patrouilles

aériennes dynamiques et 9 patrouilles fluviales. Au total, 63 patrouilles ont été menées dans des sites de protection des civils et aux alentours. Quelque 8,5 % des patrouilles comprenaient des femmes parmi le personnel de maintien de la paix en tenue, celles-ci représentant environ 6 % de la composante militaire.

53. Dans le cadre du projet de lutte contre la violence de proximité, et plus particulièrement des efforts visant à régler pacifiquement les conflits opposant les communautés dinka, murle et lou nuer, la MINUSS et ses partenaires ont organisé des ateliers sur les structures de gouvernance intercommunautaire à Pibor et Ayod, dans l'État du Jongleï. Ces ateliers ont été financés au moyen du fonds d'affectation spéciale multi-partenaires pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud, en décembre et en février.

54. Le Service de la lutte antimines a procédé à 83 interventions de neutralisation des explosifs et munitions pour la Mission, la Police nationale sud-soudanaise et la population locale, nettoyant 9 zones contaminées par des engins explosifs et détruisant 691 dispositifs non explosés, 19 484 cartouches d'armes légères et 16 mines terrestres. La démolition d'engins explosifs par le Service de la lutte antimines a permis d'accéder à une école, sept zones agricoles et trois sources d'eau naturelles auparavant contaminées. Le Service a par ailleurs dispensé une formation sur les dangers présentés par ces engins à 61 203 personnes (9 330 hommes, 11 312 femmes, 21 563 garçons et 18 998 filles) risquant d'en être victimes en raison de leurs déplacements forcés, notamment des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des personnes revenues d'Ouganda et des réfugiés soudanais. D'après les enquêtes réalisées avant et après la formation, cette dernière a permis à 90 % des participants d'acquérir des connaissances plus poussées s'agissant de faire la différence entre les pratiques à risques et celles qui sont sans dangers.

C. État de droit et application du principe de responsabilité

55. Afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'atténuer les tensions intercommunautaires, la MINUSS a continué de soutenir les tribunaux spéciaux de Rumbek, Yirol et Cueibet, dans l'État des Lacs, aux fins du jugement de graves infractions liées à des conflits « régionaux ».

56. En décembre, la MINUSS a encadré la fourniture de compétences techniques spécialisées à des intervenants judiciaires locaux qui avaient été déployés dans des audiences foraines installées dans la Zone administrative de Ruweng et à Terekeka, dans l'État de l'Équatoria-Central, avec l'appui du PNUD. Dans ce cadre, 93 affaires concernant 106 personnes ont été jugées, dont 6 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre.

57. Afin d'améliorer les conditions de détention et de renforcer la sécurité des prisons, dans le cadre plus large des activités relatives à la réforme de l'état de droit, la MINUSS a formé 133 membres du personnel (dont 37 femmes) de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à la gestion et au fonctionnement des prisons, aux droits humains, à la gestion des dossiers et à la tenue des registres. Elle a également aidé l'administration pénitentiaire à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique triennal, qui a été approuvée le 2 décembre par le Ministre de l'intérieur et de hauts responsables de l'administration pénitentiaire, au niveau du pays et des États.

58. La MINUSS a continué de faire avancer le projet de fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud, l'objectif étant de réduire les violences ayant trait au bétail dans les zones frontalières des États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap. Du 24 janvier au

28 février, elle a de nouveau fourni une assistance logistique et technique au tribunal itinérant spécial conjoint, déployé une deuxième fois.

59. Du 24 au 31 janvier, la MINUSS a aidé la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à entreprendre une mission d'évaluation à Wau en vue du déploiement d'un tribunal militaire général.

60. Les 8 et 9 décembre, la MINUSS a aidé la Commission de la réforme législative du Soudan du Sud à faciliter de nouvelles consultations sur la réforme du Code pénal. Du 13 au 17 décembre, la Mission et le PNUD ont animé à l'intention de la société civile et de représentants de la communauté juridique un atelier sur le développement d'un cadre de protection des victimes et des témoins. Une deuxième consultation a été menée en février, auprès de décideurs politiques.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

61. La MINUSS a continué d'instaurer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire en déployant des bases opérationnelles temporaires chargées d'assurer une sécurité de vaste portée dans des zones où celle-ci faisait défaut. Durant la période considérée, 17 bases opérationnelles temporaires ont été déployées. Celles de Koch, Marial Lou et Tamboura ont été étendues et sont restées en activité en raison des conditions de sécurité régnant dans ces régions. Au 16 janvier, en coordination avec ses partenaires humanitaires, la MINUSS avait effectué 5 patrouilles de longue durée et 91 patrouilles de courte durée pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la protection du personnel la fournissant. Elle a en outre soutenu la livraison de produits alimentaires agricoles dans des zones touchées par des inondations, en particulier à Pageri, dans le comté de Magwe, et dans d'autres zones d'Équatoria-Oriental ainsi qu'à Akobo, et protégé 96 missions intégrées.

E. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

62. La MINUSS a recensé en tout 184 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits humains et la protection de la population, dont des meurtres arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements, des violences sexuelles liées au conflit, des arrestations et détentions arbitraires (y compris des cas de détentions par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé et des pillages et destructions de biens à caractère civil, lesquels ont fait 245 morts et 125 blessés parmi les civils, dont 40 femmes et 22 enfants. Parmi ces incidents, 127 ont été imputés à des milices communautaires et à d'autres éléments armés ; 21 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; 7 aux forces pro-Machar du M/APLS dans l'opposition ; 5 au Front de salut national ; 10 au Service national de sécurité ; 1 à la Police nationale sud-soudanaise. L'attribution de 13 autres incidents est encore en cours de vérification. Le 10 février, la MINUSS a publié son rapport de 2021 sur les cas de violences affectant des civils. Selon ce document, entre janvier et décembre 2021, plus de 982 incidents ont été constatés, signalés et vérifiés (contre 1 197 en 2020), au cours desquels au moins 3 414 civils (contre 5 850 en 2020) ont été victimes d'une des quatre principales formes d'atteinte individuelle (meurtre, blessure, enlèvement ou violences sexuelles liées au conflit), soit une diminution, par rapport à 2020, de 18 % du nombre de cas et de 42 % du nombre de victimes. Toutes les formes de violence perpétrées contre des civils ont diminué par rapport à 2020 : les meurtres ont baissé de 21 % (1 907 en 2021 contre 2 425 en 2020), les cas de blessures de 48 % (842 en 2021 contre 1 531

en 2020), les enlèvements d'un impressionnant 72 % (471 en 2021 contre 1 683 en 2020) et les violences sexuelles liées au conflit de 8 % (194 en 2021 contre 211 en 2020). En 2021, ce sont les violences survenues au niveau infranational qui ont fait le plus de victimes (87 %, soit 2 875 civils).

63. La MINUSS a continué de surveiller les restrictions imposées par le Gouvernement en matière de droit à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que d'étudier les signalements d'actes de censure et de harcèlement et d'arrestations et de détentions arbitraires visant des journalistes, des militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes. Le rétrécissement de l'espace civique et le renforcement de la censure ont affecté non seulement les acteurs de la société civile, mais aussi les médias. Le 9 décembre, le permis d'exploitation du *Number One Citizen*, un journal de Djouba, a été suspendu par les autorités nationales chargées des médias, qui accusaient son rédacteur en chef de ne pas être inscrit dans le registre national des journalistes. Aux dires de certains, les autorités n'auraient pas vu d'un bon œil le fait que le journal protège ses sources. Celui-ci a finalement été autorisé à reprendre ses activités le 18 janvier.

64. La MINUSS a recensé quatre cas d'exécutions extrajudiciaires, qui concernaient trois civils, à Ouarrap, et un policier, dans l'État de l'Unité, et avaient toutes été ordonnées par de hauts fonctionnaires du Gouvernement. En janvier, la Mission a fourni un soutien technique et logistique à la Commission des droits humains du Soudan du Sud en vue de la tenue d'une enquête indépendante approfondie sur les exécutions extrajudiciaires commises dans les États des Lacs et de Ouarrap. Le rapport d'enquête sur la question doit encore être publié par la Commission.

65. Le recours à la peine capitale demeure préoccupant, les capacités de l'appareil judiciaire de respecter pleinement les garanties d'un procès équitable restant par ailleurs limitées. Neuf cas d'exécution (dont un concernait une femme) ont été rapportés en 2021, tandis que cinq hommes ont été mis à mort pendant la période considérée. Le 16 décembre, trois hommes ont été exécutés pour le meurtre d'un prêtre kenyan. Le 8 décembre, un homme de 44 ans a été exécuté pour meurtre. Le 7 janvier, un étudiant universitaire de 24 ans a été exécuté après avoir été condamné par la Haute Cour du Soudan du Sud, le 1^{er} août 2020, pour le meurtre de trois frères et sœurs à Djouba.

66. La MINUSS a reçu d'inquiétants rapports préliminaires, non vérifiés, d'un prestataire de services de santé faisant état d'une augmentation des cas de violences sexuelles signalés par des femmes et des filles vivant dans les villes de Bentiu et Rubkona et les environs, ainsi que dans le camp de déplacés de Bentiu. En collaboration avec ses partenaires du sous-groupe sur la violence fondée sur le genre, la MINUSS mène des enquêtes approfondies concernant ces rapports et continue de renforcer les mesures de prévention, grâce notamment à l'accroissement du nombre de patrouilles organisées dans le grand camp de déplacés de Bentiu et à l'intensification des patrouilles de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre menées par les forces des Nations Unies.

67. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué de soutenir le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles dans la mise en œuvre du chapitre V de l'Accord revitalisé, qui porte sur la justice transitionnelle, l'application du principe de responsabilité, la réconciliation et l'apaisement. Un projet conjoint visant à édifier la paix par la promotion de processus et de mécanismes de justice transitionnelle inclusifs et participatifs au Soudan du Sud a par ailleurs été approuvé, avec la participation du Fonds pour la consolidation de la paix, de la MINUSS, du HCDH, du PNUD et d'autres partenaires. Du 13 au 15 décembre, à Nairobi, la Commission des droits humains du Soudan du Sud a organisé, en coopération avec le

HCDH et la MINUSS, une conférence de haut niveau de trois jours sur le maintien d'une dynamique en faveur de la justice transitionnelle dans le pays.

Les enfants et les conflits armés

68. Pendant la période considérée, 28 violations graves, commises contre 27 garçons et 1 fille, ont été vérifiées. Au total, 18 garçons ont été recrutés et utilisés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (9), le M/APLS dans l'opposition (5) et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (4), 5 garçons et 1 fille ont été enlevés par des personnes armées inconnues (3), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (2) et le M/APLS dans l'opposition (1), et 4 enfants ont été tués (1) ou mutilés (3) par des restes explosifs de guerre, sans qu'une responsabilité ne puisse être établie.

69. Des violations ont été constatées dans les États du Bahr el-Ghazal occidental (7 garçons), de Jongleï (6 garçons), de l'Unité (5 garçons), de l'Équatoria-Occidental (5 garçons et 1 fille), des Lacs (3 garçons) et du Bahr el-Ghazal septentrional (1 garçon).

70. Du 2 au 4 février, la MINUSS a organisé une formation de trois jours sur le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance à l'intention de 43 chefs suprêmes de tout le pays pour les sensibiliser au rôle qu'il leur était possible de jouer dans la prévention des violations graves commises contre des enfants, les forces et les groupes armés faisant parfois appel à ces personnes pour mobiliser des combattants pendant les conflits armés.

71. Afin de soutenir l'exécution du plan d'action global visant à prévenir et à combattre toutes les violations graves perpétrées contre des enfants, la MINUSS a organisé deux sessions de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance à l'intention de 101 personnes au total (96 hommes et 5 femmes), à savoir 96 membres des forces gouvernementales (92 hommes et 4 femmes) et 5 membres des forces du M/APLS dans l'opposition (4 hommes et 1 femme). Elle a en outre contribué à inspecter les forces unifiées, ce qui a permis de détecter des cas d'enfants associés à des forces ou groupes gouvernementaux.

72. La MINUSS a organisé 28 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 1 547 participants (1 115 hommes et 432 femmes), à savoir 970 membres des forces gouvernementales (796 hommes et 174 femmes), 8 membres des forces du M/APLS dans l'opposition, 518 représentants de populations locales (267 hommes et 251 femmes) et 51 représentants des pouvoirs publics (44 hommes et 7 femmes). En outre, 36 réunions de sensibilisation traitant de sujets liés à la protection de l'enfance ont été tenues avec des membres des forces gouvernementales et des fonctionnaires. Dans l'État de Jongleï, ces efforts ont permis d'identifier six garçons associés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la Zone administrative du Grand Pibor.

Violences sexuelles liées aux conflits

73. Malgré une diminution globale de la violence politique, la période considérée a été marquée par un recours continu des parties au conflit à la violence sexuelle. En décembre 2021, la MINUSS a confirmé sept cas de violences de ce type ayant fait neuf victimes, à savoir une fille, six femmes et deux hommes. Six de ces faits se sont produits dans les États de l'Équatoria-Central et du Haut-Nil. Ainsi, deux hommes ont été forcés de se dénuder et de se soumettre à une fouille à nu (un cas) et six femmes ont été victimes de viols collectifs (deux cas ; trois victimes) ou de viols (trois cas ; trois victimes). Cinq de ces cas ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le sixième ayant quant à lui été commis par des

milices communautaires. Enfin, la responsabilité d'un cas de viol collectif d'une mineure, qui serait le fait d'un groupe armé inconnu dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, reste à confirmer.

74. Âgées de 17 à 49 ans, les victimes ont été attaquées dans le cadre de leurs activités quotidiennes, alors qu'elles collectaient du bois de chauffage, faisaient l'acquisition d'aliments dans des fermes ou encore se rendaient à pied au marché. Au moins six des victimes ont reçu un soutien médical et/ou psychosocial. La Mission a continué de travailler en partenariat avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition pour former leurs membres à la question des violences sexuelles liées au conflit, l'objectif étant de faire avancer la mise en œuvre du plan d'action conjoint de lutte contre ces violences. En décembre, trois formations ont été organisées à l'intention de 60 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de 172 membres, dont 29 femmes, du M/APLS dans l'opposition. La Mission collabore avec le Comité mixte d'application chargé du plan d'action des forces armées visant à remédier aux violences sexuelles liées au conflit afin de s'assurer que les nouveaux membres de ces forces soient clairement informés de l'interdiction de toutes formes de violences sexuelles liées au conflit et de l'importance de leur prévention.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

75. Les 2 et 3 décembre, le South Sudan Women Empowerment Network a organisé un atelier d'orientation pour les femmes parlementaires, avec le soutien de la MINUSS. Quarante parlementaires, à savoir 35 femmes et 5 hommes, ont participé à la première journée de cet événement. L'accent a été mis sur le mentorat des femmes parlementaires et le partage d'expériences concernant l'adoption de mesures politiques et législatives aux fins de la participation stratégique et efficace de celles-ci. Des discussions thématiques ont également eu lieu au sujet de l'élaboration d'une constitution permanente, du rôle joué par le parlement et des priorités législatives.

76. Les 7 et 8 décembre, la MINUSS a animé un atelier à l'intention de dirigeantes de l'Équatoria-Oriental, en soutien au Groupe des femmes pour la promotion et le contrôle de la paix au Soudan du Sud et au ministère chargé des questions du genre, de l'enfance et de la protection sociale. Cet atelier sur la gouvernance sensible au genre, auquel ont participé 45 dirigeantes, avait pour but de créer des passerelles entre les niveaux national et infranational et de renforcer les liens à cette échelle afin d'élargir l'espace civique des dirigeantes et de la société civile.

77. La MINUSS a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation aux questions de genre pour diverses parties prenantes nationales à Bentiu, Torit, Wau et Malakal. Rassemblant des participantes et participants d'institutions de l'État, d'entités non étatiques, de la Police nationale sud-soudanaise, de la Commission de secours et de réintégration, du système judiciaire, et d'organisations de jeunes, ainsi que des dirigeantes et des représentant(e)s de leurs réseaux sur le terrain, ces ateliers visaient à encourager l'inclusion des femmes et d'autres parties prenantes dans la prise de décision à tous les niveaux.

78. La MINUSS a également contribué à la création d'un réseau de femmes actives dans le secteur de la sécurité, devant être dirigé par le ministère chargé des questions du genre, de l'enfance et de la protection sociale, afin de renforcer le soutien apporté aux éléments de l'Accord revitalisé concernant les réformes entreprises dans ce domaine.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

79. Au 4 février, l'effectif civil de la MINUSS comptait 2 636 personnes, à savoir 837 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 237 femmes, soit 28 %), 1 403 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 212 femmes, soit 15 %) et 396 Volontaires des Nations Unies (dont 163 femmes, soit 41,2 %).

80. La composante policière de la Mission comprenait 1 422 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir 540 policiers hors unités constituées (dont 214 femmes, soit 40 %), 850 membres d'unités de police constituées (dont 195 femmes, soit 23 %) et 32 agents de l'administration pénitentiaire (dont 17 femmes, soit 53 %).

81. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 893 personnes, à savoir 218 officiers de liaison (dont 52 femmes, soit 24 %), 409 officiers d'état-major (dont 77 femmes, soit 19 %) et 13 266 membres des contingents (dont 725 femmes, soit 5 %).

82. La MINUSS a poursuivi ses efforts visant à ce que son personnel respecte au maximum les formations en ligne relatives à la déontologie et à la discipline, notamment pour ce qui est de prévenir l'exploitation et les abus sexuels. Le taux de respect des obligations en la matière est ainsi passé d'environ 77 % au début de 2021 à 88 % à la fin de l'année et la Mission entend s'atteler à continuer de le faire augmenter durant le prochain trimestre. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier, 23 allégations ont été enregistrées dans le système de suivi de la gestion des dossiers, dont deux portaient sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

83. La MINUSS et le Gouvernement ont continué de faire des progrès considérables pour ce qui était d'améliorer la communication et la coordination en général, l'objectif étant de faciliter les opérations menées par la Mission et, plus particulièrement, d'assurer la liberté de circulation nécessaire aux patrouilles. À cet égard, la quatrième réunion de coordination de haut niveau s'est tenue le 14 décembre pour évaluer les progrès accomplis. Ces efforts ont permis de réduire le nombre de cas de refus d'accès.

84. Au 31 janvier, la MINUSS avait enregistré 12 violations de l'accord sur le statut des forces, soit nettement moins que durant la période précédente, où elles étaient au nombre de 27. Sur ces 12 violations, 6 concernaient des restrictions de mouvement imposées par les autorités gouvernementales. Les incidents constatés comprenaient un refus d'accès à Pagak, dans le comté de Maiwut (État du Haut-Nil), en décembre 2021, deux refus d'accès à Sindiru, en Équatoria-Central, en décembre 2021 et en janvier 2022, un refus d'accès à Anyidi, dans l'État de Jonglei, en janvier 2022, un refus des garanties de sécurité concernant l'envoi d'une patrouille aérienne dynamique à Gemmeiza, en Équatoria-Central, en janvier 2022, et le retard encore accumulé par le Gouvernement s'agissant de reconnaître le document de partage

d'informations de la MINUSS au sujet de l'établissement d'une base opérationnelle temporaire à Pageri, en Équatoria-Oriental, en janvier 2022.

85. La MINUSS a également été confrontée à un incident d'ingérence en lien avec le M/APLS dans l'opposition concernant l'exécution d'une tâche qui lui avait été confiée. Ainsi, le 27 janvier, une mission de protection des droits humains s'est vue refuser l'accès à Faragullah, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental.

86. Malgré l'amélioration de la situation en ce qui concerne la liberté de mouvement de la Mission, d'autres types de violations de l'accord sur le statut des forces ont continué d'être commises, notamment l'imposition de taxes, de frais et d'autres restrictions injustifiées à la MINUSS et à ses contractants pour l'importation dans le pays de chargements destinés à un usage exclusif de la Mission. Cette dernière a continué d'exhorter le Gouvernement à insister sur le fait que, en cas d'envois lui étant effectivement destinés, les produits importés devaient être exemptés de toutes restrictions, taxes et redevances, conformément aux dispositions figurant dans l'accord sur le statut des forces.

87. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Durant la période considérée, des agents du service public de sécurité ont arrêté cinq membres du personnel de la MINUSS sans avoir suivi les procédures prévues par l'accord sur le statut des forces dans les cas d'arrestation ou de détention de membres du personnel. Quatre des personnes arrêtées ont été relâchées moyennant caution dans les deux jours, mais un membre du personnel recruté sur le plan national, qui avait été arrêté le 18 août, est toujours détenu à Djouba.

88. La MINUSS a continué d'informer le Gouvernement des violations commises au moyen de notes verbales et dans le cadre d'un échange régulier avec les autorités. Les tableaux mensuels des incidents établis pour le compte du Conseil de sécurité ont également été communiqués au Gouvernement.

VIII. Performance des composantes en uniforme

89. Une évaluation a été menée dans une unité (unité médicale de niveau II) pour vérifier que les exigences spécifiques à la Mission et celles relatives à l'autoévaluation étaient bien respectées. Les besoins en matière de formation ont également été analysés en vue d'aider l'unité à accroître son efficacité et à se doter des compétences nécessaires. Il est apparu que l'unité était parfaitement fonctionnelle et disposait de capacités de haut niveau, conformément au mandat de la Mission. À l'issue de l'évaluation, l'unité s'est attachée à améliorer la prise en charge aiguë des victimes en organisant régulièrement des simulations et des exercices à l'intention du personnel. Entre le 14 et le 28 janvier, trois autres contingents ont été évalués comme excellents. Toutes les unités ont été évaluées à l'aide d'un outil en ligne d'examen des opérations.

90. Entre le 1^{er} décembre et le 7 février, trois unités de police constituées ont été évaluées. Leurs performances ont été jugées satisfaisantes. L'évaluation était axée sur leur capacité opérationnelle et logistique de mener à bien les tâches prescrites et d'atteindre les niveaux de performance associés.

IX. Aspects financiers

91. Dans sa résolution [75/304](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 115 633 900 dollars destinés à financer le fonctionnement de la

Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Au 7 février, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 337,1 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 294,2 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituées ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

X. Observations et recommandations

92. Je reconnais l'achèvement presque complet, depuis la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, de la mise en place d'institutions gouvernementales essentielles, tant au niveau national qu'au niveau des États, telles que l'Assemblée législative nationale provisoire et les assemblées d'États. J'appelle M. Kiir à passer des promesses aux actes et à œuvrer à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix, dans les délais convenus.

93. L'Accord de paix se trouve à un tournant décisif. Les parties ont un choix à faire pour compenser le retard accumulé de longue date et préparer la fin de la période de transition. À cet égard, je me félicite de l'adoption du projet de loi d'amendement de la Constitution de transition de 2021, qui facilite la transposition de l'Accord revitalisé dans la Constitution. J'appelle les dirigeants sud-soudanais à approuver le budget pour 2021/22 ainsi que les projets de loi sur la sécurité et la loi sur les partis politiques, et à mettre en place sans plus attendre un cadre juridique destiné à faire avancer la préparation des élections.

94. Pour encourageants que soient les progrès réalisés récemment par le Conseil de défense conjoint en ce qui concerne la sélection des forces unifiées nécessaires, je demeure préoccupé par l'enlisement des efforts visant à harmoniser le commandement de celles-ci. Il est vital que la formation de ces forces s'accélère, que celles-ci soient unifiées dans les plus brefs délais, et que leur commandement soit accepté. À cette fin, j'exhorte également M. Kiir à mettre pleinement en place les dispositions transitoires de sécurité sans plus attendre.

95. Je salue également l'initiative prise par le Président ougandais, Yoweri Museveni, d'accueillir une « retraite » des dirigeants sud-soudanais afin d'encourager le dialogue et de lever les derniers obstacles à la mise en œuvre de l'Accord de paix. J'exhorte ces dirigeants à saisir l'occasion qui leur est offerte pour travailler à la réalisation de cet objectif et j'appelle la communauté internationale à soutenir leurs efforts et à parler d'une seule voix en ce moment crucial.

96. Je prends note de la demande formulée dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 25 janvier 2022, à savoir que soit menée, par l'IGAD, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, une évaluation trilatérale des besoins du Soudan du Sud aux fins de la tenue d'élections et de la rédaction de la constitution. L'ONU se réjouit de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'IGAD à la mise en œuvre de ces aspects essentiels de l'Accord de paix. Dans le même temps, je suis gravement préoccupé par les informations faisant état de violences sexuelles, d'une diminution de l'espace civique et de restrictions du droit à la liberté d'expression et de réunion. Il est de mon devoir d'avertir la communauté internationale que, au vu de la situation régnant actuellement dans le pays en matière d'espace civique et d'environnement politique, il sera extrêmement difficile d'y mener un processus électoral crédible. Par conséquent, j'exhorte M. Kiir à prendre rapidement des mesures pour faire évoluer les choses et remédier aux problèmes de censure, de harcèlement et d'arrestations arbitraires de

civils, de militants et de journalistes. Dans le même ordre d'idées, je demande instamment que soient mises en œuvre toutes les dispositions constitutionnelles énoncées dans l'Accord de paix avant la tenue du scrutin.

97. Je juge encourageant que les factions de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud aient fait part de leur intention de poursuivre le dialogue établi avec le Gouvernement dans le cadre du processus de médiation supervisé par la communauté de Sant'Egidio et je me félicite des engagements pris par celles-ci en vue de leur pleine intégration dans les structures du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. J'appelle les groupes non signataires à se joindre au processus de paix en cours sans condition préalable.

98. À l'approche du renouvellement du mandat de la MINUSS, les quatre piliers de cette dernière restent d'actualité. À cet égard, j'appelle les parties à l'Accord revitalisé à faire la preuve de leur engagement et de leur sens de l'urgence en accélérant la mise en œuvre des principaux composants de l'Accord.

99. Les violences intercommunautaires qui secouent le pays demeurent extrêmement préoccupantes. Ce cycle d'agressions, y compris les meurtres et les vols de bétail, doit prendre fin. Le conflit intercommunautaire ne fait qu'entretenir les traumatismes et le désir de vengeance, compromettant de la sorte les chances de parvenir à une réconciliation à long terme et de permettre à la société de tourner la page. À cet égard, je reconnais les efforts que déploient les autorités des États et les communautés pour réduire les violences intercommunautaires et j'encourage le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour traduire les auteurs de ces actes en justice et ainsi mettre fin à l'impunité généralisée.

100. Je condamne également sans équivoque les affrontements violents survenus entre les factions du M/APLS dans l'opposition dans certaines parties du pays, ainsi qu'entre des éléments du Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'Équatoria. Ces combats font payer un lourd tribut aux civils et nuisent au processus de paix, seule voie vers la paix et la stabilité à long terme.

101. Les chocs sociaux et économiques qu'ont entraînés les inondations, les conditions météorologiques extrêmes, les violences en cours au niveau infranational et la COVID-19 continuent de se faire sentir au Soudan du Sud. Les informations selon lesquelles les eaux de crue ne se sont pas encore retirées dans plusieurs régions du pays sont extrêmement préoccupantes et, à l'approche de la saison des pluies, de nouvelles inondations seraient catastrophiques. Tous les indicateurs laissent d'ores et déjà présager une détérioration de la situation humanitaire et une augmentation des besoins en la matière en 2022. Compte tenu de la diminution des ressources disponibles, je suis inquiet quant à la capacité des partenaires humanitaires de répondre aux attentes et de fournir les services nécessaires. Alors qu'une approche localisée du lien entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la consolidation de la paix tend à être adoptée pour venir en aide à la population sud-soudanaise, je demande aux donateurs de participer aux efforts déployés sur tous les fronts.

102. Je demeure préoccupé par la sécurité du personnel humanitaire, notamment celle des collègues nationaux, un nouveau décès ayant été à déplorer durant la période considérée. Ces actes de criminalité et de violence doivent cesser. J'exhorte le Gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités en garantissant un environnement sûr et sécurisé permettant aux partenaires humanitaires de fournir des biens et services vitaux. Les auteurs d'attaques visant des acteurs humanitaires doivent être rapidement traduits en justice. Je demande au Gouvernement de limiter les interférences dans les

activités humanitaires et de redoubler d'efforts pour éliminer les points de contrôle illégaux entravant ces opérations.

103. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et salue les efforts réalisés par M. Museveni et d'autres chefs d'État de l'IGAD et de l'Union africaine. Je remercie à nouveau la communauté de Sant'Egidio pour les efforts qu'elle déploie auprès des groupes non-signataires, en matière notamment de médiation. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, le personnel civil et le personnel en tenue de la MINUSS et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué d'œuvrer en faveur de la paix au Soudan du Sud en dépit de conditions difficiles.
